

ANNEXE II

Documents justificatifs concernant une déclaration relative à l'exception au défaut de nouveauté en vertu de l'instruction 408.c)ii) des instructions administratives

IMPORTANT

1. Cette annexe peut être utilisée pour présenter des documents justificatifs à l'appui d'une déclaration relative à l'exception au défaut de nouveauté à l'**Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA)**, à l'**Office des brevets du Japon (JPO)** et/ou à l'**Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO)** (se référer au formulaire DM/1, rubrique 15). Le(s) document(s) soumis sera/seront transmis par l'OMPI au(x) Office(s) concerné(s).
2. Cette annexe doit être présentée avec le formulaire DM/1 au moment du dépôt.
3. Une seule annexe II peut être soumise à l'appui d'une déclaration relative à l'exception au défaut de nouveauté, indépendamment du nombre de parties contractantes désignées.
4. Il convient de noter qu'une déclaration relative à l'exception au défaut de nouveauté peut avoir un effet sur les droits du déposant dans d'autres ressorts juridiques. Il incombe au déposant de s'assurer que ses droits sont préservés.
5. Pour des informations plus détaillées sur la procédure à suivre pour une désignation du Japon, veuillez consulter le [site Web du JPO](#).
6. Prière de numéroter les pages.

À remplir par le déposant

Cette annexe concerne la demande internationale portant la référence suivante indiquée par le déposant :

Référence :

Réservé à l'OMPI

Type de document : DDD

Document(s) justificatif(s) concernant une déclaration relative à l'exception au défaut de nouveauté

Le(s) document(s) justificatif(s) concerne(nt) le(s) dessin(s) ou modèle(s) suivant(s), pour lequel (lesquels) l'exception au défaut de nouveauté est revendiquée à la rubrique 15 du formulaire DM/1 :

- Tous** les dessins ou modèles, ou
- Les dessins ou modèles **suivants** :

Indiquer les numéros des dessins et modèles.

Nombre de pages (y compris la page de couverture) :